L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS
MARDI, 18 NOVEMBRE 1890.

THEATRE DE L'OPERA.

Les *Mousquetaires au couvent* ont eu le même succès qu'à la première soirée et le vaillant public de dimanche, dont la gaîté semblait inépuisable, est demeuré au théâtre jusqu'après minuit sans éprouver aucune saûpée de lassitude. Bien au contraire, car sans s'inquiéter de l'heure, il ne se privait pas de demander des bis, sans songer que bonne partie du monde en scène y était demeuré aussi la journée presqu'entière.

L'opérette avait été précédée de la *Fille du Régiment*, reprise peu réussie, par malheur, et dont nous nous occuperons, ainsi que de *Faust* et des *Huguenots*, dans notre prochaine revue.

Ce soir *Le Barbier de Séville* avec Mme Dynah Duqueene; MM. Coutellier, Potrier, Sylvain, Stéphan.

Demain, soirée d'opérette : *Joséphine vendue par ses sœurs*, un fort amusant ouvrage, communément parisien, l'un des plus francs succès des Bouffes Parisiens. Les rôles en seront tenus par M. Hommerville et Mme Moreau qui y gamine très spirituellement le type bien trouvé dont elle est chargée.

Cette semaine commenceront les matinées régulières du samedi.

M. Cossira, que nous avions débarqué trop tôt à New York, sera ici aujourd'hui, à 4 heures et quart P. M. Nous supposons que son début aura lieu à la fin de cette semaine.

Jeudi, *Guillaume Tell*, avec MM. Merrit, Cossira, Chavaroche, Sylvain, Bové et Coutellier, Mmes Cottet, Plautin.

On poursuit activement les études du *Dante* et de *Patrie*, deux ouvrages de grande importance. Prochainement, *Carmen*. M. Durieu nous prie d'annoncer l'engagement de Mme Reine, bien connue du public. Elle s'est embarquée au Hâvre samedi dernier et sera ici vers mardi prochain.

Académie de Musique.

Le spectacle du moment à l'Académie de Musique et qui y sera celui de la semaine entière, est une véritable macédoine, un panaché de la rampe.

Pour nous servir de l'expression anglaise, ce sont des *specialités* qui en font les frais. A peine un sujet est-il en scène qu'un autre lui succède et chacun dans son genre semble plaire au public, qui aurait certainement été plus nombreux dimanche sans les menaces et la lourdeur de l'atmosphère.

Cette compagnie est celle de MM. Sheffer et Blakely; le vaudeville, sous toutes ses formes les plus burlesques, est son domaine, et dans ce domaine là on ne s'ennuie jamais. Il y a aussi un contorsionniste, des acrobates, un bicycliste.

Ces représentations occuperont la semaine.

Théâtre St-Charles.

Le nom de Mlle Mattie Vickers n'a point manqué son effet : le St-Charles débordait de monde dimanche, et hier, c'était encore recette opulente.

Mlle Vickers est née soubrette ; elle en a toutes les vivacités, tout le primesautier. C'est en outre une comédienne qui ne s'est point contentée de son heureuse nature et l'a développée par le travail, par l'observation.

Beaucoup de sincérité, beaucoup de naturel dans ce jeu et en vérité *Jacquine*, où elle tient le rôle de Jacquine aussi, paraît être une comédie conçue expressément pour la jeune artiste.

Elle est connue de notre public depuis plusieurs années et le présent engagement semble promettre que jamais elle n'aura en plus de succès.

L'accueil qu'elle a reçu et qui s'est étendu aussi à l'ensemble de la troupe est un garant que celle-ci traversera heureusement la semaine : braves et dollars n'y manqueront pas. Jacquine tiendra l'affiche jusqu'à demain soir ; jeudi, première représentation d'une nouveauté : *Edelweiss*, qui sera le spectacle, matinée et soirées, jusqu'à samedi.

Dimanche 23 novembre : *Held by the enemy*.

Grand Opera House.

Un retard du train a empêché l'arrivée en temps utile des décors et accessoires de la troupe qui joue *Barbe Bleue Jeune*. Si bien que dimanche il a fallu annoncer a une salle surabondamment pleine que la représentation était forcément renvoyée au lundi et que l'on pouvait soit réclamer au guichet le prix des billets, soit les garder et s'en servir à la soirée du lendemain.

Donc la première représentation de la pièce tant attendue a eu lieu hier seulement. Le public n'a pas perdu pour attendre ; rarement soirée fut plus amusante au Grand Opera House.

Le personnel, très bien tricé, qui paraît en cet ouvrage, est des plus nombreux ; on peut dire que cette troupe est une foule, mais foule formée de bonne éléments et qui prête à la pièce un ensemble remarquable.

C'est une féerie qui offre de l'intérêt, qui est jouée avec entrain et dont le spectacle est de premier ordre. On y est monté prodigue pour la mise en scène, l'une des plus réussies du répertoire américain. A tout instant c'est une agréable surprise pour l'œil, et avec les sujets qui sont produits dans la pièce elle-même, il faut citer un immense corps de ballet, dont la première danseuse est Mlle Paris. On ne se lassait pas d'applaudir la fameuse chorégraphie d'insectes et d'oiseaux. Ce sont là groupes fort originaux et brillants.

Ce soir deuxième représentation.

Théâtre de l'Avenue.

La chaleur et la pluie n'y ont rien fait ; plein le théâtre avant hier et hier. Il est probable qu'il en sera ainsi toute cette semaine, car jusqu'à samedi prochain inclusivement ce sera même spectacle, joué par la même troupe. *The Dead Heart* est l'ouvrage qui tient l'affiche, et à la tête de cette troupe se place Mlle Florence Gerald et M. Marlande Clarke.

Celui-ci qui, une saison, dirigea ici le théâtre du West End, est bien connu du public de ta Nouvelle-Orléans. Il est ce qu'on appelle un acteur de tempérament et le drame actuel lui multiplie les occasions de donner libre essor à sa chaleur, à sa fougue. Cette fougue il a, d'ailleurs, appris à la régler ; la façon dont il la dépense en la disciplinant indique de l'étude et de l'intelligence.

La réplique lui est habilement donnée par Mlle Florence Gerald, coudéienne à qui le rôle de Catherine Duval a valu, ces deux derniers soirs, de fréquents et légitimes applaudissements. Elle y déploie de la finesse, de la vigueur aussi et du sentiment.

Après avoir cité Mlle Vinella Blanchard, MM. Wells Beldame et G. Blake, disons encore, car c'est justice, que l'ensemble est bon.

Ce soir troisième représentation de *Dead Heart*, où nous recommandons entr'autres, une scène de guillotine et la *Prise de la Bastille*.

Musée Robinson.

Spectacle des plus attrayants, double programme s'en même enrichi hier, car on le sait, l'affiche se renouvelle chaque semaine au Musée-Théâtre. Les représentations se succèdent tous les jours de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

MUSIQUE.—Réparons un oubli en remerciant la maison Louis Grunewald & Cie. pour l'envoi de : *My own sweet Nellie Bawn*, romance avec chœur par M. Banke Winter.

CORRECTION.—Dans notre Bulletin Artistique de dimanche, à la seconde colonne, alinéa 14, lire : "portée comique" au lieu de "partie comique."

SCIENTIFIC AMERICAN
Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. Address, MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS Edition of Scientific American. A great special work. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences and public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the latest designs to enable contractors to bid. Price $2.50 a year, 25 cts a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS Obtained on the most favorable terms. We have had over fifty years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS. In case a trade mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & CO., and secure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address MUNN & CO., Patent Solicitors.

GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

Le meilleur de tous les levains.—Rapport du Gouv^t des E.-U. 17 août 1889.

Royal Baking Powder
ABSOLUMENT PUR.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 18 nov. 1890.—Indications pour la Louisiane—Temps beau, pas de changement dans la température, vents d'ouest.

Température du 17 novembre 1890.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens, No 142 rue du Canal.

Maxe Cavedeit et Sarpens.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin.....	70	21
Midi.....	76	24
3 P. M.....	76	24
6 P. M.....	72	22

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 48 heures.

Mariages

Francis L. Renaud à Mlle Mary Bovey.
Daniel Thomas à Mlle Rose Smith.
Ferdinand Streidridie à Mlle Elisabeth Brodmeyer.
Arthur Hutchins à Mlle Marie S. Willis.
Edward R. Brown à Mlle Louisa Landolph.
Wm. Usher à Mlle Mary Conway.
Wm. Matthews à Mlle Elizabeth La kin.
Alexander Halruch à Mlle Mary Fuchs.
Alexander H. Reed à Mlle Mary Stotz.

Naissances.

Mme Daniel Arno, un garçon.
Mme F. H. Dreaning, un garçon.
Mme Théodale Fossier, un garçon.
Mme Adolph G. Fanst, un garçon.
Mme Jacob Jacobs, un garçon.
Mme Edward Miller, un garçon.
Mme Thos. J. Mitchell, un garçon.
Mme Chas. Swan, un garçon.
Mme Will. W. Weiss, une fille.
Mme Albert C. Marchal, une fille.
Mme Théodore Naas, un garçon.
Mme Andrew J. Bacon, une fille.
Mme Lawson R. Davis, une fille.
Mme Thos. F. North, une fille.
Mme John L. Grossiff, une fille.
Mme Joseph Barrios une fille.
Mme Joseph P. Lafaye, une fille.
Mme Robert W. Wilson, une fille.
Mme Patrick Hanigan.

Décès.

Ada W. Wishendoff, 1 mois 32 rue Montegut.
Carl Swartz, 1 an coin Roman et St Antoine.
Mme Mary Moran, 50 ans, 19 rue du Canal.
Mme Sarah R. Kohlman, 19 ans, 804 rue St-Charles.
Jno. T. Fitzgerald, 31 ans, coin Religieuse et St James.
Arthur P. Barrière 23 ans, coin Union et Urquhart.
Miss veuve Elizabeth J. Eastman, 50 ans, 179 1/2 rue Calliope.
Peter Smith, 23 ans, coin Tchoupitoulas et Aurelia.
Mary M. M. Reiner, 9 mois, 901 rue Laurel
Emma C. Maier, 1 an, 250 South Rampart.
Louis A. Chapella, 6 mois, coin Florida et Encampment
Ernest Benson, 2 1/2 mois, 438 rue Rampart.
Dominique Lousas, 60 ans, Hôtel Dieu.
Stella Anderson, 33 ans, 235 rue Conti.
Pierre Kleinn, 1 mois 143 North Rampart.
Jacob M. Hesker, 88 ans 84 rue Arts.
Wm. T. Rafter, 35 ans, 348 1/2 South Rampart.
Emily Williams, 46 ans, 586 rue Philip.
Frank Gilium, 39 ans, 36 rue Paix.
Rosa Barber, 15 ans, 8 rue Lyon.
Mary E. Burke, 16 jours, 121 1/2 rue Maude ville.
Emma Mills, 75 ans, coin Camp et Upperline.
Wm. Cecil, 3 mois, 68 rue des Trasimes.
Mme veuve Elodie Bernard, 65 ans, 203 rue Dumaine.
Henry C. Severin, 35 ans, coin Bagatelle et Claiborne.
Mme veuve Mary Shay, 62 ans, 35 rue Constance.
Mlle Elina Mercier, 74 ans, 253 rue Bourbon.
Mme Camille Joseph, 27 ans, 187 rue Cypress.
Mme Caroline Dies, 34 ans, 76 rue Sixième.
Ignes Carière, 2 ans, 95 rue St-Anne.
Alphonse Everett, 16 jours, 73 South Liberty.
Fredonia Johnson, 6 mois, 420 rue Melpomène.
Ida Slasher, 11 mois, Baton Rouge Junction.
Stella Schroeder, 1 mois, Algier.
Mme veuve Beriera D. Mitenberger, 75 ans, 553 rue Carondelet
Chas. F. Barrett, 4 mois, Metairie Ridge.
Mme Bertha Blum, 22 ans, 113 rue Terpsichore.
Walter Woodley, 18 ans, 228 rue Gravier
Robert St R. Douglas, 3 mois, 37 rue St-Thomas.
Abraham Meyer, 47 ans, Infirmerie Touro.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

T. E. Suter à J. Baltar, quatre terrains bornés par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Pitt, $4,000.

J. R. Fell à C. S. Rice, un terrain borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Prytanée, Colisée et Toledano, $4,000.

Life Insurance Co. of Virginia à J. Bonnume et J. Jahrens, un terrain borné par les rues Hassin, Jackson, Franklin et Commune, $4,284.

Mme W. Stewart au People's Homesteard Association, cinq terrains bornés par les rues Magazine, Camp, Joséphine et Jackson, $5,000.

Cour Suprême.—Chas. Matranga contre le juge Marr—Le juge Bermudez confirme la décision du juge Marr, par laquelle il déclare que le shérif criminel ne peut être forcé à recevoir dans la prison des visiteurs auxquels il croit utile d'en refuser l'accès.

Chas. Matranga contre le recorder Bringier—La cour suprême ordonne l'instruction de l'affaire Hennessey par le recorder.

Le fait que le grand jury fait une enquête au sujet d'une accusation de meurtre contre des inculpés détenus sans bénéfice de cautionnement n'autorise pas un Recorder à refuser d'instruire l'affaire qui a motivé les accusations portées devant sa cour.

Chas. Labarre contre le Board des levées du Pontchartrain. L'affaire est renvoyée indéfiniment, et MM. L. De Pontier et H. N. Gautier sont exonérés de tout blâme.

L'affaire de Jules Denis et autres exmembres du Police Board est remise à samedi.

Rejet de demandes d'appel :

La Banque du Commerce contre Mayer, Cest & Cie.

Eug. Schmitt contre Vve O. Dronet et Eugène Rabasse. Jugement renversé.

L'Etat ex rel. le Club de l'Harmonie contre la Cour d'appel pour obliger les défendeurs à juger une affaire pour laquelle le juge avait déclaré n'avoir pas de juridiction. La demande est rejetée

Succession Paulis del Escobal. Jugement confirmé.

L'Etat contre Jodu Gozens, en appel à un jugement de la 1re Cour de Recorder. Jugement confirmé.

Mme E. K. Carroll contre son mari. Jugement confirmé, en faveur de la demanderesse.

Factors and Traders' Ins. Co. contre Ph. Werlein. Jugement confirmé.

L. S. Hanson et frères contre leurs créanciers. Le jugement en faveur de W. S. Benedict est confirmé.

Andrew Downey contre Ant. Keener et Mr Buckley.—Jugement en faveur du défendeur, confirmé.

Mme Caroline Reddick contre son mari. —La cour décide que la demanderesse garde l'administration de ses biens et confirme le jugement.

L'Etat ex. rel. John Joseph contre le Premier Recorder.—Le writ de certiorari est rendu péremptoire.

Cour de Circuit.—R. P. Harrison contre la ville. L'affaire sera jugée le 25 novembre.

Commissariat des Etats-Unis—John Cane, second du *Jesse K. Bell*, a comparu hier devant le commissaire des Etats-Unis sous l'accusation de voies de fait sur un matelot du nom de Julian Lewis.

L'accusé a été mis sous caution de $250 pour comparaître aujourd'hui à 11 heures.

Cour Civile de District.—Les successions J. Burckhardt, Ellen Anderson Michel, O'Hara et H. J. Athoff sont ouvertes.

Cour Criminelle—L'Etat contre Chas. Beebe. La Cour rendra sa décision aujourd'hui au sujet de la demande d'une nouvelle audition de cause.

Ph. Turner, port d'armes cachées, $5 et 5 jours de prison.

Détournement.—Hier matin a comparu devant le recorder Bringier, qui l'a mis sous caution de $2,500 un jeune homme du nom de Maurice J. Roland, accusé de détournement de $650 au préjudice de la Texas Pacific RR. Co. dont il est collecteur.

Tentatives de suicide.—Vincent Rudolph, âgé de 45 ans, habitant coulognerie Robert et Tchoupitoulas, a tenté de mettre fin à ses jours en sautant dans le fleuve, mais il a été secouru à temps et ramené à l'hôpital.

—Rue Tchoupitoulas, No 765, un screwman du nom de John Nolan, étant en état d'ivresse, a tenté de se suicider en se pendant à l'imposte d'une porte de water-closet. La corde a été coupée à temps par un ami.

Trouvé mort.—Hier après-midi, on a trouvé mort au No 5 de la rue Bienville, un Allemand âgé de 55 ans, Auguste Jacobs, qui demeurait en ville depuis peu de temps.

Jacobs était malade depuis quelques jours, et le propriétaire de la maison où il se trouvait, ne l'ayant pas vu depuis samedi, a enfoncé la porte et a découvert le cadavre. Le coroner a été notifié.

Les Italiens à la Prison de Paroisse.

Le bruit ayant couru que les Italiens détenus à la Prison de Paroisse sous l'inculpation de meurtre du chef Hennessey, étaient maltraités, le shérif Villeré qui a charge de l'administration de la prison, certain que l'accusation dont il est indirectement l'objet est sans fondement, attendu que les faits dont il est question n'auraient pu se passer sans qu'il en eut connaissance, a demandé au grand jury de faire une enquête au sujet de ces prétendus mauvais traitements.

D'autre part, il a prévenu le coroner et l'a prié d'examiner les prisonniers. Le Dr. Lemonnier s'est rendu à ce désir et a adressé, par lettre, au Shérif Villeré le résultat de sa visite.

Cette lettre est ainsi conçue :

NLLE ORLÉANS, 17 novembre.

Gab. Villeré, Esq., Shérif Criminel :

Monsieur,

En réponse à votre communication de ce jour dans laquelle vous me demandez un rapport sur l'examen des prisonniers italiens en ce moment détenus à la prison de paroisse, et particulièrement en ce qui concerne un certain Baguetto dont on prétend qu'il faut amputer le bras, j'ai l'honneur de vous annoncer que Baguetto porte sur l'avant-bras gauche la trace de contusions et celle d'une fracture. Les premières remontant à un mois au moins ou six semaines.

Quant à la fracture, elle *pourrait* remonter à plusieurs années. Assurément, en présence de cet état de chosse, *il n'y a pas la moindre crainte que l'amputation soit nécessaire*. En un mot, l'individu peut se servir de son bras.

2. Antonio Marchesa ne porte aucune marque de violence.

3. Lorenzo Comitis—Pas de traces de contusions.

4. Monasterio—Cicatrices sur la tête, résultant de blessures reçues il y a un mois au moins, sinon beaucoup plus longtemps.

4. J. Cardona—Rien dans le dos. Une légère contusion sur le bras gauche.

Respectueusement,
Y. R. LEMONNIER,
Coroner.

On voit par cette lettre, d'abord que l'état des prisonniers est loin d'être aussi grave que l'on veut bien le dire et que leurs blessures remontent au moins à la date de leur incarcération. C'est du reste à la date du 16 octobre, qui est celle où ils ont été enfermés, qu'ils prétendent avoir été maltraités et dépouillés de ce qui a été sur eux, par un nommé Mealey, capitaine de la cour.

M. Villeré a depuis congédié ce fonctionnaire et a ordonné hier son arrestation qu'il soit à la disposition du grand jury pendant son enquête et qu'il soit poursuivi si le jury le juge nécessaire.

Le lendemain des arrestations, M. P. Corte, Consul d'Italie, écrivait au maire la lettre suivante :

CONSULAT D'ITALIE,
Nlle Orléans, 17 octobre.

A son honneur, Joseph A. Shakespeare, maire de la Nlle Orléans,

Cher monsieur,

Il a été porté à ma connaissance que les personnes accusées du meurtre du regretté chef de police, M. D. C. Hennessey ont été maltraités dans la prison de la ville et que l'un d'eux y a été mortellement blessé, ce qui paralyserait l'action de la justice et priverait une famille de son soutien.

Je crois donc qu'il est de mon devoir d'informer votre honneur de ces bruits et de ce fait, convaincu que vous donnerez les ordres nécessaires pour empêcher leur renouvellement.

Je vous aussi demander à Votre Honneur d'user de son influence pour calmer l'agitation publique causée par l'horrible crime, afin surtout d'empêcher que l'horreur d'un tel crime ne pèse exclusivement sur une des nombreuses nationalités qui composent notre population.

D'ailleurs alors que le coupable n'est pas encore prononcée sur la culpabilité ni sur la nationalité des prisonniers.

Avec l'assurance de ma plus haute considération, je suis votre respectueux

P. CORTE,
Consul d'Italie.

A cette lettre, le maire avait répondu comme suit :

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLÉANS,
Hôtel de Ville, 21 oct. 1890.

M. P. Corte, consul d'Italie à la Nlle-Orléans :

Cher monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre communication du 17, à laquelle il m'a été impossible de répondre plus tôt par suite des occupations qui m'ont été imposées par l'assassinat du chef Hennessey.

Vous m'informez que (ici le maire site la première partie de la lettre du consul).

En réponse, j'ai l'honneur de vous dire que je crois que c'est votre "devoir" comme consul d'Italie qui vous a dicté cette lettre.

Je dois vous informer qu'Antonio Scoffidi qui a été blessé à la prison de paroisse est, quoique d'origine italienne, un citoyen de la Nouvelle Orléans et un électeur enregistré dans le 3me ward ; il a déclaré le 16 octobre 1887 son intention de devenir citoyen américain, ainsi qu'il appert par une mention inscrite sur le registre du bureau d'enregistrement de la paroisse d'Orléans.

Je suis heureux de dire que sa blessure était tellement loin d'être mortelle qu'il est sorti de l'hôpital et a été transféré à la prison.

Celui qui l'a attaqué a été arrêté immédiatement et enfermé en attendant la décision de la loi.

Quant au bruit de mauvais traitements des détenus, je sais qu'il est sans fondement. Au contraire, je crains beaucoup par le soin que l'on a de veiller à leur confort et la condescendance pour les désire de leurs amis, on dépasse les bornes de la prudence. Vous me demandez d'user de mon influence pour calmer l'agitation. Il est vrai, qu'une certaine indignation a été causée parmi nous par la perpétration d'un tel crime, commis au mépris de la paix et de la dignité de l'Etat et sur la personne de celui qui représente la loi.

Cette agitation n'a d'égales que la froideur avec laquelle, je suis fier de le dire, mon peuple attend le verdict et la punition légale. Je ne connais nulle autre part une ville où en présence de semblable crime la population se contiendrait à ce point. Je sais que quelques uns de nos meilleurs citoyens et des plus estimés sont de nationalité italienne, mais c'est un fait universellement connu, que n'est par les représentants de cette même nation que sont généralement commis les crimes à la façon particulière de parler vient d'avoir lieu.

Et certes, il est difficile de douter, en présence des preuves passées et présentes que nous possédons, que ce soient ses efforts pour supprimer ces infâmes pratiques transplantées dans notre pays, qui aient motivé l'assassinat du chef de police.

Je vous prie de croire que personne plus que moi n'admire les nombreux citoyens de votre race qui en sont dignes et personne ne leur seront plus reconnaissant que moi des services qu'ils pourraient nous rendre en livrant les coupables à la justice.

Je suis monsieur votre respectueux serviteur.

JOS. A. SHAKESPEARE,
Maire.

Le shérif Villeré s'étonne à bon droit, que les prisonniers ne se soient pas plaints au consul si y a une quinzaine de jours, quand il leur a rendu visite et que, répondant à sa question, ils lui aient dit qu'ils étaient *bien traités*.

D'autre part, ils n'ont rien dit non plus aux membres du grand jury qui visitaient il y a quelques jours la prison de paroisse et qui ont questionné les détenus.

La plupart de ceux-ci sont devenus citoyens américains.

A Bagnetto a été enregistré le 26 déc. 1887. John Carneo, 18 sept. 1886. Jos. Carneo à la même date. Chas Matranga, 27 oct. 1882. Antonio Marchese, 3 oct. 1890. Antonio Scoffidi même date. Chas Pietzo, 18 oct. 1887. Jos. Macheca, 14 oct. 1890. Chas Patorno, 13 mai 1889.

Les deux derniers sont natifs et ces dates sont les dernières auxquelles ils ont été enregistrés.

Le grand jury s'est réuni hier à 4 h. P. M., et l'affaire lui a été soumise.

A 8 heures du soir, le grand jury a présenté un rapport spécial au juge Marr.

Ce rapport est ainsi conçu :

"Notre attention a été appelée sur le fait que le dimanche, 16 novembre, le Prince de la Nouvelle-Orléans a attaqué cette assemblée pour n'avoir pas pris connaissance d'une lettre qui nous avait été adressée par le consul d'Italie et dans laquelle il se plaignait du mauvais traitement que des nationaux subissaient à la prison de paroisse.

Après lecture du journal de dimanche, notre foreman s'est rendu au bureau du *Times-Democrat* et a déclaré n'avoir jamais en connaissance qu'une lettre eut été reçue par le Grand Jury, et comme le journal a renouvelé ses attaques, le foreman s'est rendu au Bureau de poste où il a acquis la certitude qu'une lettre adressée au foreman du Grand Jury avait été reçue au Post-Office le 14 novembre, à 11 heures pour être distribuée par le service spécial. Elle a été délivrée au shérif criminel d'après le registre postal, à 11 heures 25 A. M., le 14 novembre. (25 minutes après son arrivé).

Nous sommes restés en séance le 14, de 4 heures à 8 h. 15 P. M., et la lettre ne nous a pas été remise.

Après enquête, nous avons découvert que le député shérif Le Blanc avait la lettre en sa possession. Il a déclaré l'avoir gardée conformément aux instructions de M. A. D. Henriques et de la délivrée que cette après-midi, 17 novembre, à 4 h. P. M.

Nous demandons à votre Honneur de nous aider à nous assurer des droits que n'importe quelle personne a de garder les lettres qui nous sont adressées.

Respectueusement,
W. A. RAY,
Foreman."

Le grand jury se réunira de nouveau ce soir à 4 heures.

Société Française du 14 Juillet.—Avant hier, dimanche, à 2 heures de l'après midi, a eu lieu, à la Salle de l'Union Française, rue des Remparts, sous la présidence de M. Félix Larue, une assemblée générale, pour l'audition du rapport du comité de vérification des comptes de gestion, pour l'exercice de 1890. M. Meyrier, gérant du Consulat de France, avait bien voulu assister à la séance, en qualité de président honoraire de la société.

Lecture a été faite du rapport du Comité; puis, après une courte discussion, les comptes de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice de 1890, y compris ceux du 14 Juillet, ont été approuvés.

L'assemblée a ensuite voté des remerciements au Comité qui a fait le travail de révision, au Conseil d'administration qui a dépensé beaucoup de temps et de peine à la préparatifs de la célébration du 14 juillet, et au président, M. Félix Larue qui a, pendant plusieurs mois, donné de nombreuses preuves de dévouement à la société, dans l'exercice de ses fonctions.

M. Meyrier a, ensuite, adressé à l'assemblée une patriotique allocution. Il a invité l'assemblée à travailler plus ardemment que jamais à la prospérité d'une société à laquelle s'intéresse vivement le gouvernement français.

L'allocution, trop courte, de M. le gérant du consulat a été chaleureusement applaudie.

La séance s'est terminée par l'adoption d'un amendement à l'article 7 des réglements. Cet amendement porte que tout sociétaire qui n'aura pas soldé, avant le 10 août prochain, la portion échue, à cette date, de la quotité annuelle, ne pourra prendre part au vote pour les élections présidentielles.

Les autres amendements ont été renvoyés à l'examen d'un comité spécial. La séance a été ensuite levée.

La New Orleans Co-operative Banking Association" de la Nouvelle-Orléans.—Voici une institution utile, entre toutes, et destinée, croyons-nous, à jouir, parmi nous, d'une grande popularité. Encore nouvelle à la Nouvelle Orléans, nous ne savons pourquoi, elle est déjà vieille en Europe, en Angleterre, en Belgique, en Suisse, en Autriche, en Allemagne. Elle y date d'une quarantaine d'années. En Belgique, particulièrement, elle a fait de rapides progrès ; mais c'est, surtout, en Angleterre, qu'elle a accompli de véritables prodiges ; elle y a compté 1,400 associations qui comptent 900,000 membres, lesquels se partagent entr'eux un bénéfice annuel s'élevant à plus de $2,000,000—10,000,000 de francs.

Rien de plus facile que de devenir actionnaire. Il suffit de prendre une action de $25, payable en cinq versements différents, dont le premier se fait, en signant la charte.

Cette institution est une véritable bonne fortune pour le commerce de détail pour les petites bourses. La qualité de membre vous permet d'obtenir un crédit variant de $100, au moins, à $1,000 au plus, et qui vous reste perpétuellement ouvert, tant que vous remplissez vos obligations envers la société.

S'il arrive à la société de faire une perte, tous les membres se chargent de combler cette perte, au prorata de leur mise de fonds ; de telle sorte que plus la société est nombreuse, plus les bénéfices sont grands, plus les pertes à supporter deviennent insignifiantes. Etant donné, d'une part, une perte qui ne peut jamais être bien grande, vu la limite imposée au crédit ; et d'autre part, un nombre convenable de membres, il peut arriver que chacun des associés en soit quitte pour une somme minime de 10, 20 ou 25 sous ; et si un crédit ne se répandait pas, on sait affectés.

C'est là une institution véritablement précieuse, sur laquelle nous nous promettons de revenir.

Voici la liste de la direction : MM. P. M. Sehenlan, président ; A. Walz, vice-président ; M. J. F. Richard, C. Mandouell, A. F. Himel, E. S. Maunell, Léon Haubtman et L. Delcasal, directeurs.

Le bureau de l'Association est installé au No 72 de la rue de Chartres, où l'on peut obtenir tous les renseignements désirables.

Incendies.—Hier matin, à 1 heure moins un quart, le feu a pris encoignure Dorgenois et Palmyre, dans l'épicerie de M. W. Miller et a complètement détruit l'immeuble et son contenu. Assurance : immeuble $3,000 à la Mechanics and Traders ; stock, $1,500 à l'agence Douglas West.

Le No 188, un cottage voisin, habité par Jeff McClellan, appartenant à Mme Banks, a été détruit aussi. Immeuble assuré $1,000 à la compagnie North British. Mobilier $500 à la Mechanics and Traders. Les flammes ont causé d'importants dommages sur le derrière des Nos 186 et 186 1/2.

La façade de l'épicerie de M. Jos. Quina, située du côté opposé de la rue, a été endommagée par la chaleur. Deux pompiers, John Berkley et Mike Brady, se sont brûlés aux mains.

Une heure plus tard, le feu prenait encoignure Douane et Tonti et détruisait sept maisons, à savoir :

Le No 12, rue Tonti, où les flammes ont pris naissance, appartenait à M. Jos Raymond et habité par Mme C. Candera, assurances $500, à la compagnie Hibernia. Mobilier $200 à la même compagnie.

Encoignure Tonti et Douane un cottage appartenant au même propriétaire et habité par J. Bruderte. Immeuble assuré $2,000. Stock d'épicerie et mobilier $2,400 à la compagnie Hibernia.

No 10 rue Tonti, appartenant à M. J. Durel, et habité par lui. Assurances : immeuble, $2,000, à l'agence Douglas West ; mobilier, $800, à la même compagnie.

No 478 rue Douane, appartenant à W. Bohning.

No 480, appartenant à W. People ; assuré $900 à la Property Holder's Company.

No 482, appartenant au même, habité par Mme Hopkins. Assurance : $800 à la Property Holders' Company.

Le No 8 de la rue Tonti appartenant à R. Hackney qui l'habite a été endommagé pour $500. Assuré $1,800 à la compagnie Teutonia.

C. Yantier, un pompier, a été suffoqué par la chaleur et la fumée et a été transporté chez lui coin Decatur et St-Pierre.

Deux forcenés.—Daniel Webster, un nègre qui demeure sur la plantation Fairchild, paroisse Jefferson, passait à 4 heures sur le quai au pied de la rue Cambronne quand il a été interpellé par deux autres nègres qui lui demandaient de l'argent. Sur son refus de leur en donner, les deux nègres, Baptiste Washington et Jerry Logan sont devenus agressifs; Baptiste lui a donné un coup de bâton sur la tête et lui a volé son revolver dont Webster avait déjà tiré un coup sur Logan, le blessant à la jambe droite.

La détonation ayant amené les agents sur les lieux les deux assaillants ont pris la fuite, pourtant la police l'officier Hibles qui apprit une course de plusieurs lieues les a arrêtés. Tandis qu'il les emmenait au poste, Logan l'a frappé avec son bâton et Washington lui a tiré un coup de revolver. A son tour, l'agent a tiré sur Logan qui a été blessé à la main gauche. Les détenus ont extrait les balles, après quoi le blessé a été transporté à l'hôpital.

Le feu.—Hier après-midi, à 5 heures 30, des fils de lumière électrique qui mis le feu au plafond du magasin de chaussures de M. Joseph Reiss, No 19 rue St-Charles. Dommages, $25, couverts par une assurance à la compagnie Teutonia.

—A 5 heures, la boîte d'alarmes No 81, qui est suspendue à un poteau de télégraphe, coin Camp et Commune, a été brûlée par un courant électrique trop fort, produit par des fils de lumière ayant touché les fils d'alarmes d'incendie. On a dû retirer la boîte, et la compagnie d'alarmes a été notifiée d'avoir à la remplacer aussitôt que possible.

Résultat fatal de l'abus de la boisson.—Après avoir bu pendant toute la journée, deux nègres d'Algier, qui habitent coin Chestnut et Peters, sont rentrés chez eux vers 11 heures du soir, et n'ayant ni whiskey, ni les moyens d'en acheter, les bouteies étant fermées ils examinèrent une bouteille à bitters qui se trouvait sur la cheminée et ne doutèrent pas un instant qu'elle ne contînt du whiskey.

Ils allaient donc pouvoir continuer leur orgie. Ils se mirent en quête de verres et chacun d'eux se servit. Smith porte le verre à ses lèvres et en absorba le contenu d'un seul coup, mais presqu'aussitôt il jetait le verre au loin et poussait des cris de douleur qui arrêtèrent Clevers au moment où il allait boire aussi.

Il n'avait heureusement qu'une gorgée du liquide, mais ne s'était pas moins empoisonné et fit chorus avec son camarade. Tous deux parcoururent la chambre comme des fous et Smith s'affaissa bientôt sur le parquet, continuant à crier.

Des personnes qui habitaient la même maison sont accourues et, sans se rendre compte exactement de ce qui se passait, sont allées prévenir la police. Le caporal McDonnell s'est rendu sur les lieux et a trouvé les deux hommes en proie aux plus atroces souffrances.

L'un d'eux semblait surtout être dans un état très critique. Il était couvert de sueur et commençait à râler. Le wagon de police à Aiger a transporté en hâte les malades à l'embarcadère du ferry et l'ambulance a été appelée, mais le deux voitures se trouvant en ville, à ce moment, le wagon de police a transféré les malades du débarcadère à l'hôpital où ils ils arrivaient à 12 heures 10.

Malgré les soins qui lui ont été prodigués par les étudiants, Smith a succombé dans d'atroces convulsions à minuit et demi. Quant à Clevers, qui souffre aussi beaucoup, on lui a administré des antidotes et on pense le sauver.

On a trouvé sur la table de la chambre où se trouvaient Clevers et Smith, une bouteille contenant de l'acide phénique. L'odeur qu'exhalait leur haleine était assez que dans leur ivresse ils avaient fait usage de ce liquide corrosif sans que seulement l'odeur vint les avertir du danger qu'ils couraient.

Accident.—Hier à 6 heures du soir, la locomotive No 530 du Southern Pacific R. R. qui remonte vers la Levée au pied de la rue Conti, a heurté une mule attelée à un camion appartenant à Jno. Everett et l'a blessée.

A coups de couteau.—A 3:30 heures de l'après midi, Minnie Watts et Mamie Jones, deux prostituées, qui demeurent au No 176 de la rue de la Douane, se sont prises de querelle et l'une d'elles a tiré un couteau de leur poche et a frappé sa rivale d'un coup de couteau à la cuisse gauche, et Mamie a été blessée à l'épaule gauche. Une nommée Fannie Wright qui essayait de les séparer a été blessée à la jambe gauche.

Les deux femmes ont été arrêtées et enfermées sous une accusation de bris de paix et voies de fait.

Chute.—Auguste Smith, un enfant de 10 ans, dont les parents habitent Place de la Bourse, No 81, est tombé du haut d'un tout et a été transporté sans connaissance à l'hôpital, où, après examen des médecins, les étudiants les ont déclarées dangereuses.

A minuit on n'avait que peu d'espoir de le sauver.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17